FRC 3,13
20878 a
Case
FRC
91181

12.

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE

COMTE DE TREGUIER,

Qui ordonne des Prieres publiques pour le rétabliſſement de l'ordre & de la paix dans l'intérieur du Royaume.

AUGUSTIN-RENÉ-LOUIS LE MINTIER, par la miſéricorde de Dieu & la grace du Saint-Siége Apoſtolique, Evêque-Comte de Treguier, Conſeiller du Roi en tous ſes Conſeils, &c. au Clergé ſéculier & régulier, & aux Fideles de notre Diocéſe.

QUE la paix de Dieu, cette paix ſi deſirable qui ſurpaſſe toutes nos penſées, régne dans vos cœurs & conſerve vos eſprits dans la foi de Notre-Seigneur Jeſus-Chriſt.

Nous ne pouvons, Nos très-chers Freres, vous peindre les ſentimens que nous

THE NEWBERRY LIBRARY

avons éprouvés à la lecture de la lettre touchante dont le Roi nous a honoré.

Qu'il est digne de porter le sceptre des Charlemagne, des Saint Louis, des Henri IV, le Souverain qui daigne verser lui-même ses inquiétudes, ses alarmes dans le sein de la nation généreuse qu'il gouverne! Qui n'employe vis-à-vis de ses sujets que le langage pénétrant de la confiance & de l'amour! Qui se plaît à se communiquer à ses peuples cœur à cœur, comme un ami à ses amis, comme un pere à ses enfans!

Il est donc vrai que la couronne qui brille sur la tête des Rois, est armée de pointes cruelles qui ensanglantent leur front! La splendeur du diadême ne les garantit pas des chagrins amers, des inquiétudes dévorantes, & lors même qu'ils ne cherchent que le bien, lorsqu'ils ne respirent que pour *le repos & le bonheur de leurs sujets, la pompe & les plaisirs du trône se changent pour eux en amertume.*

Dans la crise générale qui agite le Royaume, que des esprits ennemis de toute domination ont fait naître, que des libellistes fougueux fomentent, non plus en secret & dans les ténébres, mais par des écrits incendiaires répandus avec au-

dace, dévorés avec avidité ; dans ces jours mauvais où le premier, le plus illuſtre trône de l'univers eſt ébranlé juſques dans ſes fondemens ; lorſque les mouvemens convulſifs de la capitale ſe font ſentir dans les Provinces les plus reculées de l'Empire François, ſeroit-il permis à un Evêque de garder un coupable ſilence ? Cette fermeté apoſtolique qui eſt l'apanage de l'Epiſcopat, cette vigueur ſacerdotale que nos peres ont admiré, ont reſpecté dane les Athanaſes, les Martins, les Baſiles, les Ambroiſes, les Thomas de Cantorbéri, les Grangiers (1), les Chabanes (2), ne s'oppoſera-t-elle pas comme un mur d'airain aux progrès effrayans des nouveautés dangereuſes ?

Et quel eſt le Miniſtre des ſaints Autels dont les entrailles ne ſeroient pas déchi-

---

(1) Balthaſar Grangier cèlebre Evêque de Tréguier, qui ſoutint le parti de Henri IV contre les Ligueurs. Son palais fut incendié, ſes archives détruites. Le reſpect qu'inſpirerent ſon âge, ſon caractere, ſes vertus, lui ſauva la vie.

(2) Sous le miniſtere de M. de Machault, il fut queſtion d'accorder en France l'état civil aux Proteſtans ; M. de Chabanes écrivit à ce Miniſtre une lettre pleine de force & de vérité. Cet illuſtre Prélat ſemble avoir prévu les événements dont nous ſommes témoins.

rées à la vue des combats qu'on livre à l'églife ? Quel eft le Citoyen patriote qui pourroit envifager fans effroi les fuites funeftes de la fermentation univerfelle que des anonimes effrénés ont excité dans le Royaume ?

Il fut un temps où l'amour des François pour le Roi ne conoiffoit point de bornes : bien loin de chercher à difcuter, à contefter, encore moins à limiter les droits & prérogatives de la couronne, nos peres aimoient à multiplier les témoignages de leur zele, de leur obéiffance, de leur dévoumeat au monarque : la tendreffe les attachoit au fouverain encore plus que le devoir.

Et qui jamais mérita mieux les facrifices les plus abfolus de la part de fes fujets, que le roi fenfible & populaire que Dieu nous a donné ? Il ne vit que pour la félicité de fes peuples : il veut régner fur nos cœurs, encore plus que fur nos biens & fur nos perfonnes.

Heureufe la monarchie où le fouverain & la nation fe difputent à l'envi la gloire de s'immoler l'un aux intérêts de l'autre ! La profpérité publique repofe fur l'autorité du fouverain, elle en eft inféparable, & le peuple, dont le monarque

voudroit non-ſeulement aux dépens des jouiſſances, plus ſéduiſantes que réelles du trône, *mais par de plus grands ſacrifices, aſſurer le repos & le bonheur de ſes ſujets*, ne doit connoître qu'une crainte, celle de donner des bornes trop étroites aux droits inaliénables & ſacrés de la ſouveraineté.

Hélas! N.-T. C. F. qu'elle eſt différente d'elle-même cette monarchie françoiſe, le plus beau domaine de l'égliſe catholique, le berceau des héros, l'aſile des rois, la patrie des ſciences & des arts!

Les princes du ſang royal fugitifs chez des nations étrangeres; la diſcipline militaire énervée; le citoyen armé contre le citoyen; un ſyſtême d'indépendance & d'inſurrection préſenté avec art, reçu avec enthouſiaſme, ſouteuu par la violence; toutes les ſources du crédit national ou interceptées ou taries; le commerce languiſſant; les loix ſans force & ſans vigueur; leurs dépoſitaires ou diſperſés ou reduits au ſilence; le nerf de l'autorité entre les mains de la multitude; toutes les claſſes des citoyens confondues; la vengeance avide de ſang, aiguiſant ſes poignards, déſignant ſes victimes, exerçant ſes fureurs homi-

cides . . . . oui le sang de nos concitoyens, de nos Freres a coulé, il fume encore, & dans un siécle qui ose s'arroger le titre fastueux de siécle de lumieres ; la capitale d'une nation polie, sensible, d'une nation renommée par la douceur de ses mœurs & de son caractere, a été souillée par des proscriptions inouies, par des assassinats dont les nations les plus barbares rougiroient.

Tels ont été les succès monstrueux de ces hommes pervers, qui, abusant des talents que la nature leur avoit donnés pour un meilleur usage, ont par leurs libelles soufflé parmi nous l'esprit d'indépendance & d'anarchie.

Puissent ces productions infernales ; puissent les plans de régénération qu'elles contiennent rentrer dans le néant d'où ils n'auroient jamais dû soutenir.

conservons nos loix antiques : elles sont la sauve-garde de nos propriétés, de nos personnes, de notre gloire.

Le vice du gouvernement François n'est pas dans ses loix, elles sont sages ; il est dans les mœurs publiques qui sont dépravées : conservons nos loix & réformons nos mœurs.

Les Empires les plus florissants n'ont

difparu deffus la face de la terre, que parce que des novateurs ont voulu changer la forme de leur adminiftration. Rien n'eft plus dangereux que de fronder les loix anciennes, de les renvoyer à la fimplicité gothïque de nos ancêtres, comme des principes furannés & barbares, de les méprifer comme le fruit de l'ignorance & de l'oppreffion. Chaque état, chaque gouvernement a fes loix fondamentales, analogues au caractere, au génie de fes habitans; elles font inviolables & facrées pour tout bon citoyen : les monarchies fur-tout ne fe foutiennent que par les principes qui les ont fondées.

L'arbre fe connoît aux fruits, dit le faint Evangile, c'eft par les œuvres qu'on juge de l'ouvrier. Que cet oracle de la fageffe incarnée nous ferve à apprécier cette foule étonnante de pamphlets féditieux que la preffe vomit chaque jour.

Avant que ces libelles anonimes euffent exalté les têtes, nous vivions dans la paix & la fécurité; tranquilles fous l'égide des loix, nos jours couloient fans allarmes; foumis à nos chefs, à nos fupérieurs fpirituels & temporels, nous les regardions, nous les chériffions comme nos peres; enfants dociles & refpectueux

nous exécutions leurs ordres avec satisfaction : le plaisir de leur obéir nous aissoit à peine le mérite de l'obéissance. Si nous ressentions quelques secousses imprévues, nous les supportions avec patience, persuadés que ces épreuves passageres sont inévitables, même dans la plus parfaite administration : mais nos humbles doléances trouvoient un accès facile dans le cœur de nos maîtres : nos larmes étoient bientôt essuyées, nos inquiétudes calmées par les mesures qu'on prenoit pour en arrêter le cours.

Les riches jouissoient sans crainte de leur opulence, de leurs héritages ; ils vivoient sans défiance à l'ombre de leurs foyers, au milieu de nos Cités ; « leur superflu se reversoit sur l'industrie, le commerce & l'agriculture, » ou se repandoit dans le sein de l'indigence & de la misere. Satisfait de son sort, le plébéien vivoit content dans son état ; un travail utile & modéré fournissoit abondamment à l'honnête subsistance de sa famille ; toutes les volontés, tous les esprits se rapprochoient sous l'enseigne honorable du patriotisme & de la charité chrétienne, Oui, le spectacle délicieux de cette allégresse générale, de cette concorde fraternelle

fraternelle qui frappoit nos regards, rappelloit à notre ſouvenir attendri, les beaux jours de l'Egliſe naiſſante, lorſque les Fideles n'avoient qu'un cœur & qu'une ame dans N. S. J. C.

Hélas! ces jours ſereins ne ſont plus: ils ont diſparu comme un ſonge! L'autorité du Roi eſt affoiblie; l'Egliſe tombe dans l'aviliſſement & la ſervitude; ſes Miniſtres ſont menacés d'être réduits à la condition de commis appointés; les tribunaux ſuprêmes ſont méconnus, humiliés; l'ouvrier & l'artiſte, qui n'ont d'autre patrimoine que le temps & le travail de leurs mains, ſont arrachés à leurs occupations; « une contrebande ſoutenue à main armée, détruit avec un progrès effrayant les revenus de l'Etat, & tarit les reſſources deſtinées au paiement des dettes les plus légitimes; » le ſervice militaire eſt interrompu, déſerté; le ſoldat, ſourd à la voix de ſes chefs, abandonne ſes drapeaux, & répand partout la terreur & l'épouvante; « des brigands & des gens ſans aveu, ſoulevent l'eſprit des habitans des campagnes, attaquent les châteaux, détruiſent les archives; » la populace révoltée, porte le fer & le feu dans les établiſſemens les plus

utiles, dans les retraites des Solitaires; « le peuple ſe conſtitue l'arbitre & l'exécuteur de condamnations que les dépoſitaires des loix, après s'être livrés au plus mur examen, ne déterminent jamais ſans une ſecrette émotion ».

Oui, N. T. C. F., nous vous le répétons; ces maux innombrables qui oppreſſent l'ame de notre bon Roi, les maux les plus cruels encore que nous appréhendons & qu'il ne nous eſt pas donné de prévoir, prennent leur ſource dans ce déluge de brochures clandestines, inſpirées par l'orgueil & la témérité. C'eſt ainſi qu'un torrent qui a rompu ſes digues, porte par-tout la déſolation, l'effroi, le ravage.

Depuis que nous ſommes inondés de ces anonymes incendiaires, on diſpute ſur tout; il n'y a plus rien de fixe; tout eſt indifférent : les maximes dont aucun citoyen ſage & chrétien n'avoit jamais douté, ſont réduites en problêmes : un ſepticiſme pernicieux, un affreux égoïſme; voilà la Religion du jour. Par un abus déplorable de la liberté, riche préſent de la nature, on veut que chacun puiſſe penſer, écrire tout ce qui lui plaira, que tous les cultes ſans distinction ſoient permis; que le diſciple obſtiné de Moyſe, que le fana-

tique sectateur de Mahomet, que l'adorateur insensé des plus méprisables idoles, que l'artificieux Socinien, que l'aveugle & voluptueux Athée, que les sectes les plus contraires, les plus absurdes, reposent avec le Chrétien Catholique sous l'aîle & la protection du Gouvernement François.

Le délire de nos Philosophes modernes, de nos prétendus esprits-forts, va plus loin : à la charité chrétienne, à cette reine des vertus, qui est le lien essentiel de toute société, & la base de notre religion, ils osent substituer une stoïque & stérile bienfaisance ; vertu purement humaine, elle prend sa source dans la compassion naturelle, tandis que la charité tire son origine de Dieu même; bienfaisance, vertu d'appareil & d'ostentation, qui ne vous oblige pas de laisser ignorer à votre gauche les largesses, les aumônes de votre droite; bienfaisance qui peut vous porter à secourir le malheureux, parce qu'il est votre semblable, mais non l'aimer comme votre frere, à le respecter comme membre d'un Dieu souffrant & mourant.

Bienfaisance, humanité, vertus sociales; jamais ces expressions ne furent si com-

munes, jamais le ſentiment n'en fut ſi rare.

Préſent du Ciel, délices des ames ſenſibles, divine charité : non, il n'appartient qu'à la Religion Chrétienne de former les héros & d'embraſer les cœurs de tes flammes.

Lorſque le plus puiſſant Monarque de l'univers, tempérant l'éclat du diadême & cédant au vœu unanime de ses provinces, appelloit ſes ſujets autour du trône pour aviſer aux moyens de retrancher les abus qui s'étoient gliſſés dans le maniment des finances, devoit-il s'attendre que des auteurs anonimes, enhardis par l'impunité, agiteroient des queſtions délicates, inutiles, dangereuſes, & traceroient, à leur gré & ſuivant leur caprice, la ligne de démarcation qui ſépare les droits du Souverain & ceux de la Nation?

N'eſt-il pas temps, N. T. C. F. que le peuple françois ſe reveille, & que du fond de nos cœurs s'éleve un cri général pour réclâmer nos anciennes Loix & le rétabliſſemenr de l'ordre pu l c?

De toutes les formes de gouvernement, la monarchie eſt la plus avantageuſe, parce qu'elle se rapproche le

plus de l'état primitif de la nature, lorſque le hommes ne reconnoiſſoient d'autre autorité que celles des peres ſur leurs enfants. Une Monarchie eſt une immenſe famille, dont le roi ſeul eſt le chef.

Depuis plus de quatorze ſiecles que la France eſt ſous ce régime, ſa grandeur, ses forces: ſa proſpérité vont toujours croiſſant. La ſageſſe de ſes loix, le courage de ſes armées; ſon attachement à la religion Catholique qui a merité à ſon roi le titre précieux de roi très-chrétien, ſa nombreuſe population, le génie heureux de ſes habitans, l'éclat de ſes victoires, la richeſſe, la fertilité de ſes domaines; la sûreté, la commodité de ſes ports, l'étendue de ſon commerce, lui ont donné une prépondérance marquée dans le ſyſtême politique de l'Europe, & ont fait voler jusqu'aux extrêmités du monde l'honneur & la gloire du nom François.

Nous ne prétendons pas nier, N. T. C. F. qu'il existât des abus. Helas! les meilleures inſtitutions n'en ſont point exemptes. La main de l'homme enfante les abus, ou les fait éclore.

Mais pour réformer les abus, faut-

il donc détruire les propriétés les plus ſacrées, attenter à la vie, égorger les citoyens, répandre le ſang ?...... « Faut-il ſous le nom de ſa Majeſté même, exciter le peuple à des excès que les plus tyranniques oppreſſeurs auroient craint d'avouer ?.... La raiſon; la religion, la nature indignées, frémiſſent à la penſée d'une réforme dont la ſeule entrepriſe a déjà coûté tant de ſang & de larmes.

O vous, nos vénérables freres, qui, aſſossiés à notre ſacerdoce, partagez avec nous les ſoins du troupeau qui nous eſt confié, vous, nos dignes coopérateurs; voici le moment de vous montrer. Dans ces jours de criſe & de fermentation, montez dans la chaire de vérité; faites entendre à vos ouailles des lecons de ſoumiſſion & d'obéiſſance aux puiſſances légitimes que la main de Dieu lui-même a placées au dessus de nos têtes, celui qui reſiſte aux puiſſances, trouble l'ordre etabli par Dieu. Que votre voix chérie rétentiſſe à leurs oreilles; uſez de toute l'influence que vous donne la ſainteté de votre caractere : pour imprimer profondément dans leur ame la fi-

délité inébranlable que nous devons tous à Dieu & au roi.

Dites aux peuples qu'ils se séduisent eux-mêmes, lorsqu'ils se flattent d'une diminution dans les impôts. Est-ce dans un temps désastreux, où l'état obéré exige les plus grands sacrifices, où chaque citoyen doit être prêt à s'immoler au bien général, que l'on peut s'attendre à voir diminuer les subsides & les revenus publics de la patrie, notre mere commune ?

Dites-leur qu'on les trompe, lorsqu'on leur représente les chefs du clergé comme des hommes dévorés d'ambition, vendus à l'intrigue, & livrés aux excès d'un luxe revoltant. Ces inculpations odieuses déshonorent la bouche qui les prononce, encore plus que ceux qui en sont l'objet. Nous sommes forcés de convenir que les revenus de l'église ont été quelquefois mal distribués, mal administrés ; mais plus souvent encore les richesses du sanctuaire sont le patrimoine des pauvres, des veuves, des orphélins, & la ressource inépuisable des familles entieres.

Dites que « la violence ne peut jouir qu'un moment de ses succès & de ses

prospérités criminelles » ; que l'autorité, même légitime, ne peut exiger le respect, qu'autant qu'elle respecte les loix reçues ; que livrer à la mort des citoyens, même coupables, sans entendre leur défense ; enlever aux ordres ou aux particuliers l'existence & les biens dont ils ont toujours joui, sous la protection du gouvernement ; enfreindre les contrats qui ont réuni à la couronne les plus riches, les plus importantes provinces du royaume, c'est un systême de tyrannie & d'oppression, qui rompt tous les liens du pacte social. L'unité de religion, la sûreté des propriétés, l'exacte observation des loix ; voila les vraies, les uniques sources de la stabilité & de la prospérité des empires.

Dites leur qu'on les trompe dans ces infâmes libelles, que la philosophie a infecté de ses poisons & de ses paradoxes, lorsqu'on leur represente les membres de deux premiers Ordres de la monarchie, comme des Aristocrates odieux, conspirés contre le peuple, ne cherchant qu'à l'oprimer sous le joug de la tyrannie & du despotisme.

Laborieux habitans de nos campagnes, utiles & vénérables cultivateurs, nous ne

craignons

craignons pas de vous interpeller, & de vous citer à votre propre tribunal.

Qui ſont-ce, ces hommes amis de l'humanité, qui vous donnent tous les jours des conſeils de paix & d'harmonie, qui étouffent le germe de vos diviſions inteſtines, qui, au ſein de vos peines, verſent dans vos ames attendries, le baume de la conſolation & de l'eſpérance, qui vous aident à réparer vos pertes, qui mêlent leurs larmes de ſenſibilité aux larmes de votre déſeſpoir? Ne ſont-ce pas ces dignes Paſteurs, ces Prêtres vertueux, qui vivent parmi vous? Ne voyez-vous pas chaque jour leur charité induſtrieuſe, combinée avec le credit des gentilshommes de vos cantons, vous protéger contre l'oppreſſion & la violence? N'eſt-ce pas à l'accord, à l'intelligence de votre clergé & de votre nobleſſe, que vous devez le repos & le bonheur dont vous jouiſſez?

N'eſt-ce pas dans ces presbyteres, dans ces communautés, dans ces châteaux, aſyles toujours ouverts à l'indigence, que les pauvres abandonnés des campagnes ont trouvé, dans tous les temps, le pain qui aſſouvit leur faim, le vêtement qui les couvre, les ſecours les plus abondans

contre la misere, les remedes dans leurs maladies ?

Peuples tranquilles dans nos campagnes, portion de notre troupeau si cher à notre cœur, objet intéressant de notre sollicitude, nous prenons le ciel à témoin, que nous vous portons tous dans nos entrailles paternelles. Ne vous laissez point séduire à la lueur éphémere de ces nouveautés dangereuses, que l'on affecte de répandre parmi vous pour surprendre votre simplicité.

Ce systême d'égalité absolue que l'on ose vous promettre dans les rangs & dans les fortunes, ne peut avoir été enfanté que par une imagination en délire : il est aussi contraire au vœu de la nature, qu'aux principes de la raison & de la religion.

Quand bien même les hommes seroient tous égaux dans l'ordre de la nature, ils cesseroient de l'être en entrant dans l'ordre social. *Nulle part les conditions, les fortunes, ne sont égales, & elles ne peuvent pas l'être.*

Ce même plan d'égalité dans le traitement des ministres des saints autels, la suppression de l'ancien patrimoine de l'église, la substitution d'un salaire en ar-

gent, jetteroient le ſacerdoce dans la dépendance & l'eſclavage, & aviliroient l'excellence de nos fonctions, énerveroient l'émulation, anéantiroient la majeſté du culte, étoufferoient peut-être les ardeurs du zele, précipiteroient infailliblement la ruine du miniſtere, & par conſéquent celle de notre ſainte religion.

On vous trompe donc, lorſque ſous le nom « d'un Prince protecteur né de la juſtice », on vous promet d'arracher des mains de vos paſteurs & de vos ſeigneurs, leurs antiques propriétés, pour vous en revêtir. Et dans quels momens vous inſpire-t-on ces diſpoſitions, qui ne ſauroient ſe concilier avec les devoirs de la juſtice? c'eſt lorſque, animés du même eſprit, les prélats, les ſeigneurs, les hommes riches de tout état, ſe diſputent à l'envi les moyens de rendre le peuple plus heureux; c'eſt lorſqu'ils offrent des ſacrifices qu'on n'auroit pas eu droit d'exiger d'eux. Mais ſi aujourd'hui l'on envahit le patrimoine, les propriétés des deux premiers ordres de l'état, qui vous garantira les vôtres pour l'avenir?

La nation qui ſeroit aſſez corrompue pour ravir, ſous le ſpécieux prétexte d'un meilleur ordre de choſes, les antiques pa-

trimoines des corps ou des individus, mais dont le vrai but feroit de s'enrichir de leurs dépouilles; cette nation perverfe, en ceffant d'être jufte, toucheroit à fa décadence: le particulier qui ne rougiroit pas de s'enrichir d'une maniere auffi honteufe, fe couvriroit d'un opprobre éternel; & le cri de fa confcience effrayée s'éleveroit fans ceffe contre une injuftice, dont les annales les plus reculées ne fourniffent pas d'exemple, & que nulle loi humaine ne fauroit autorifer.

Nous ne pouvons que bénir le Dieu de toute confolation, & lui rendre les plus humbles actions de graces, de ce que les troubles qui ont défolé le royaume, fe font à peine fait fentir dans le diocefe dont fa providence nous a chargé.

Profcrivons avec horreur ces pamphlets atroces & féditieux, qui ont produit les excès, les malheurs qui affligent fenfiblement notre bon roi, & déchirent le cœur paternel de Sa Majefté. Les jours de ce Monarque bienfaifant & populaire, font abreuvés de fiel & d'amertume; & nous fes fujets, nous fes enfans, nous tarderions à dévouer à l'exécration & à l'infamie, ces anonymes calomnieux, ces maximes incendiaires, qui, en opérant

la plus funeſte des révolutions, entraîneroient la ruine de la foi catholique, & la chûte de la premiere monarchie du monde !

Raſſemblés aux pieds des autels, ſupplions le pere des lumieres, l'auteur ſuprême de tous dons, qui ne connoît ni changement ni viciſſitude ; ſupplions-le, par les mérites de N. S. J. C., le prince de la paix, de protéger ſon Egliſe alarmée ; de perpétuer dans l'Empire François le miniſtere dont il nous a confié les fonctions auguſtes ; d'arrêter ſes regards de prédilection ſur le meilleur des Rois, ſur les Princes de ſon ſang, ſur tous les Ordres de l'Etat, ſur tous les Membres de la Nation ; » de remédier dans ſa miſéricorde à la grandeur de nos maux ; d'arrêter les progrès des inimitiés & des défiances mutuelles ; » d'écarter loin de nous l'eſprit de diſcorde, de dissention, de ſoulevement & d'anarchie ; de deſſiller les yeux des Auteurs mêmes de nos troubles, afin que réunis dans la même foi & ſous les mêmes principes d'adminiſtration, nous voyons revenir parmi nous l'ordre & la tranquillité égarés.

Puiſſe le flambeau de la Religion &

de la raiſon, diſſiper les nuages de la calomnie & de l'erreur !

Puiſſe le jour du repos & du bonheur, ſuccéder à la tempête dont nous ſommes menacés !

Puiſſe ce regne qne nous avons vu commencer ſous les plus heureux préſages, devenir encore le regne de la paix, de la gloire & de l'abondance !

A CES CAUSES, en exécution des Ordres de Sa Majeſté, après en avoir conféré avec nos vénérables Freres, les Chantres, Dignités, Chapitre de notre Egliſe Carhédrale, nous ordonnons que Dimanche prochain 20 de ce mois, à l'iſſue des Vêpres, il ſoit fait une Proceſſion ſolemnelle, qui partira de notre Egliſe Cathédrale pour ſe rendre à la chapelle de Saint Yves, & que tout le clergé, ſéculier & régulier, y aſſiſtera. En ſortant on chantera le ℟. *Exurge*, enſuite les Litanies des Saints ; arrivés à la ſtation, on chantera l'antienne & l'oraiſon du patron : en revenant on achevera les Litanies. De retour à l'Egliſe Cathédrale, on expoſera le Très-Saint-Sacrement ; après l'avoir adoré & encenſé, on chantera les deux ſtrophes, *Tantum ergò* & *Genitori* : de ſuite le pre-

mier chantre entonnera le pſeaume *Miſerere*, après lequel on chantera le ℟. *Domine non ſecundum peccata noſtra*, enſuite le pſeaume *Exaudiat*, avec les ℣. & les oraiſons qui ſont dans le Rituel, *pro quacumque tribulatione.* A ces oraiſons, qui ſeront précédées par celle du Très-Saint Sacrement, on ajoutera celle pour le Roi, *Quæſumus omnipotens Deus*, & celle pour la Paix, *Deus à quo, Sancta deſideria*; enfin, l'on donnera la bénédiction du Très-Saint Sacrement.

La même Proceſſion ſera faite dans les autres Villes, Paroiſſes, Egliſes & communautés régulieres de notre Dioceſe, le Dimanche qui ſuivra la réception du préſent Mandement.

Nous recommandons aux fideles d'y aſſiſter avec piété, & à chacun d'eux, de prier en particulier pour la conſervation du Roi, de la Reine, de Monſeigneur le Dauphin, de toute la Famille Royale, & pour la paix, l'union & la concorde générale du Royaume.

Et ſera notre préſent Mandement, à la diligence de notre Promoteur, lu & publié au Prône des Meſſes Paroiſſiales, le dimanche qui ſuivra immédiatement

340

ſa réception ; & affiché par-tout où beſoin ſera.

Donné à Tréguier, en notre Palais Epiſcopal, le 14 Septembre 1789.

† AUGUST., Evêque de Tréguier.

Par Monſeigneur, ARTHUR, Secrétaire.